

## Compte-rendu de mandat de la catégorie « Enseignants »

Le Congrès de Laval donne l'opportunité de revenir sur ce qui s'est passé depuis le Congrès d'Arras. D'avril 2014 à mai 2017, le SNETAP-FSU a pris position sur de nombreux dossiers. Nous en présentons ici quelques uns qui appellent des suites.

A Arras, nous avons décidé de participer aux négociations qui allaient s'ouvrir sur les **obligations de service des enseignants** dans notre Ministère. Pour nous, il était important de donner un cadre juridique plus fort à certaines discipline (TIM, ESC, DOC) et d'aller vers une améliorations des conditions de travail de tous.

Les réunions ont été nombreuses mais la marge de manœuvre de la DGER étant nulle, nous avons rapidement compris que malgré des discours sur les charges croissantes du travail enseignant, il ne fallait pas escompter de moyens supplémentaires et que si quelques enseignants pouvaient espérer voir leurs conditions de travail s'améliorer, il fallait que d'autres acceptent un alourdissement de leurs charges : inacceptable pour notre organisation ! Après une journée d'action en demi-teinte le 23 novembre 2016 à PARIS et un premier rassemblement réussi à Nantes le 14 mars 2017, la DGER a finalement décider d'abandonner ce chantier le 24 mars 2017 et de reporter à la prochaine mandature toute décision sur ce sujet.

Le SNETAP-FSU continue de revendiquer une amélioration des conditions de travail pour tous les enseignants sur la base de son mandat : service hebdomadaire de 15 heures en face à face et 2 heures pour la concertation.

Le **temps partiel annualisé** est accordé à nos collègues de l'éducation nationale sans formalités particulières sur la base du décret 1072 du 7 août 2002. Dans notre ministère, après une période de refus de principe et bien qu'une note de service du 29 octobre 2002 existe, nous avons obtenu l'octroi de ce type de congé pour un collègue en 2016-2017. La note de service est en cours d'écriture à la sous-direction des dotations et des compétences depuis un an mais n'est toujours pas sortie...Pour les droits, on se hâte lentement !

Le gel du point d'indice a duré 6 ans (de juillet 2010 à juillet 2016). L'augmentation de 0,6% en juillet 2016 et de 0,6% en février 2017 sont loin des attentes de la profession. Ces deux petites **revalorisations** sont loin de compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2010 qui est estimée par la FSU à 8%. C'est d'autant moins acceptable que l'augmentation régulière de la retenue pour pension, appelée à se poursuivre jusqu'en 2020, vient gommer ce petit geste électoral.

De nombreuses réunions se sont tenues sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (**PPCR**) au Ministère de l'Éducation Nationale.

Au MAAF, rien n'a été vraiment engagé sur les grilles indiciaires, les modalités de passage à la classe exceptionnelle. Une seule réunion s'est tenue le 9 mars 2017.

Si la rénovation des carrières est prévue entre 2017 et 2020, il faut accélérer le pas !

Notons aussi que la classe exceptionnelle qui peut apparaître comme une amélioration sensible de la fin de carrière ne concernera que 20% des enseignants du fait que l'accès à ce nouveau grade se fait sur la base d'un changement de fonctions. Sur quels critères va-t-on choisir ces 20% ?

### Agrégation

« Le Ministère dispose de tous les agrégés dont il a besoin, c'est à dire en classe préparatoire. Donc, il n'y aura pas de groupe de travail sur ce dossier ». Cette réponse faite à la CAP des PCEA en novembre 2016 n'est pas recevable. Le MAAF doit permettre aux collègues qui passent ce concours difficile de bénéficier de ce statut au MAAF. C'est d'autant plus nécessaire aujourd'hui puisqu'un texte est sorti pour obliger les agrégés à rester au MEN. Que fait-on des collègues du MAAF ?

### Formation initiale et continue

Même si le retour à une formation à l'ENSFEA pour les reçus aux concours externes est à saluer, la formation continue des enseignants reste trop souvent cantonnée à accompagner les réformes pédagogiques imposées ces dernières années. Un vrai programme de formation continue jouant pleinement son rôle doit être à nouveau développé.

### Conditions de travail et reconversion

Les conditions de travail des enseignants ne se sont pas améliorées. Les tensions entre les personnels enseignants et l'Administration persistent, voire s'amplifient. L'évolution des publics accueillis et l'allongement de la durée des carrières entraînent des besoins nouveaux et plus importants sur les procédures de reconversion.

Notre profession est-elle encore attractive ?